



**maison
de la
culture**
BOURGES

Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 23 avril 2025

Délibération n°8/2025

République Française

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 15 octobre 2025

Le quinze octobre deux-mille vingt-cinq, à 14h30, le Conseil d'administration de l'établissement public de coopération culturelle « Maison de la Culture de Bourges » s'est tenu à la Maison de la Culture de Bourges, sur convocation de M. le Président envoyée en date du 29 septembre 2025.

MEMBRES DE DROIT PRESENTS

Représentant du Département du Cher

- M. Jacques FLEURY, Président du Conseil Départemental du Cher

Représentants de la Ville de Bourges

- M. Yann GALUT, Maire
- M. Yannick BEDIN, Maire-Adjoint chargé de la culture
- Mme Sylviane MORAISIN, Conseillère Municipale

Personnalités qualifiées

- M. Georges BUISSON, président
- Mme Colette PUYNEGE, vice-présidente, représentant M. Christopher MILES, membre de droit représentant de l'état, Directeur Général de la création artistique, Ministère de la Culture
- Mme Hafida ABIDAR
- M. Dominique DELAJOT, représentant M. Alexis LUBERNE, membre de droit, représentant de la ville de Bourges, Conseiller Municipal
- Mme Elisabetta BISARO
- Mme Delphine BORDAT, représentant M. Fabrice HOFFELIN, membre de droit, personnalité qualifiée

Représentants du Personnel de l'EPCC

- M. Gabriel LEITE
- Mme Sylvie PEREIRA

INVITE(ES) PRESENT(E)S

- Mme Sophie MAISONNETTE, Adjointe à la Directrice de la DCLCI, Cheffe de service de la coordination interministérielle et de l'appui territorial, représentant M. Maurice BARATE, membre de droit, représentant l'état, Préfet du Cher
- M. Mohamed ABALHASSANE, Secrétaire Général, sous-préfet de l'arrondissement de Bourges, représentant Mme Christine DIACON, membre de droit représentant l'état, Directrice de la DRAC Centre-Val de Loire

INVITE(ES) PRESENT(E)S (suite)

- M. Guillaume CREPIN, Conseiller Régional Centre-Val de Loire, représentant M. François BONNEAU, membre de droit, Président du Conseil Régional Centre-Val de Loire
- Mme Laure PIATON, Cheffe du service création, territoires et publics, Conseil Régional Centre-Val de Loire
- M. Marc PATARD, Directeur de la culture, Conseil Départemental du Cher
- Mme Sophie CHESTIER, vice-présidente Culture et Patrimoine, Conseil Départemental du Cher, représentant Mme Elisabeth SANSON, membre de droit, personnalité qualifiée
- M. Christophe BERNARD, Directeur Général Adjoint développement éducatif, culturel, sportif, ville de Bourges
- M. Olivier ATLAN, Directeur, Maison de la Culture de Bourges
- Mme Anne-Sophie MONTAGNÉ, Directrice Adjointe, Maison de la Culture de Bourges
- Mme Anne FAUQUEMBERGUE, Directrice des Relations Extérieures, Maison de la Culture de Bourges
- Mme Nathalie PLAVERET, assistante de direction-chargée de mécénat, Maison de la Culture de Bourges

MEMBRES DE DROIT EXCUSES

Représentants de l'Etat

- Mme Sophie BROCAS, Préfète de la région Centre-Val de Loire
- M. Maurice BARATE, Préfet du Cher (Pouvoir à Mme Sophie MAISONNETTE)
- M. Christopher MILES, Directeur Général de la création artistique, Ministère de la Culture (Pouvoir à Mme Colette PUYNEGE)
- Mme Christine DIACON, Directrice de la DRAC Centre-Val de Loire (Pouvoir à M. Mohamed ABALHASSANE)

Représentant de la Région

- M. François BONNEAU, Président du Conseil Régional Centre-Val de Loire (Pouvoir à M. Guillaume CREPIN)

Représentant de la Ville de Bourges

- M. Alexis LUBERNE, Conseiller Municipal (Pouvoir à M. Dominique DELAJOT)

Personnalités qualifiées

- Mme Elisabeth SANSON (Pouvoir à Mme Sophie CHESTIER)
- Mme Christine CHEZE-DHO (Pouvoir à M. Guillaume CREPIN)
- M. Fabrice HOEFFELIN (Pouvoir à Mme Delphine BORDAT)

INVITE(E)S EXCUSE(E)S

- Mme Laodice RIGO, chargée de mission théâtre, arts de la rue, cirque, marionnettes et soutien aux lieux de diffusion, Conseil Régional Centre-Val de Loire
- M. Stéphane MARTINET, Directeur Adjoint, DRAC Centre-Val de Loire
- Mme Anna-Laude BOULON, Conseillère théâtre, DRAC Centre-Val de Loire

Le quorum étant atteint et les membres du Conseil d'administration ayant été convoqués dans les conditions fixées par les statuts, le Conseil d'administration peut valablement délibérer.

Nathalie Plaveret est désignée comme secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 23 AVRIL 2025 A 14H30

Délibération n°8/2025

- Vu le Code général des Collectivités territoriales et notamment L 1431-1 à 1431-9 et R. 1431-1 à R. 1431-21 ;
- Vu la loi n°2002-6 du 4 janvier 2002 modifiée relative à la création des établissements publics de coopération culturelle ;
- Vu l'arrêté du Préfet de la Région Centre n°10.006 du 14 janvier 2010 portant création de l'établissement public de coopération culturelle « Maison de la Culture de Bourges » ;
- Vu les statuts de l'établissement public de coopération culturelle « Maison de la Culture de Bourges ».

RAPPORT DE PRESENTATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Considérant qu'il est nécessaire que les membres du Conseil d'Administration approuvent les documents administratifs relatifs à leurs délibérations.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration décide à la majorité / l'unanimité :

- **D'approuver le procès-verbal du conseil d'administration du 23 avril 2025 à 14h30.**

Votants : 19

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits

Pour expédition conforme,
Le Directeur de l'Etablissement Public de Coopération Culturelle « Maison de la Culture de Bourges »


Olivier ATLAN

Nathalie PLAVERET
Secrétaire de séance





COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU MERCREDI 23 AVRIL 2025 à 14H30

MEMBRES DE DROIT PRESENTS

Représentants de l'Etat

- M. Mohamed ABALHASSANE, Secrétaire Général, sous-préfet de l'arrondissement de Bourges, représentant Mme Sophie BROCAS, Préfète de la région Centre-Val de Loire
- Mme Sophie MAISONNETTE, Adjointe à la Directrice de la DCLCI, Cheffe de service de la coordination interministérielle et de l'appui territorial, représentant M. Maurice BARATE, Préfet du Cher
- M. Stéphane MARTINET, Directeur adjoint de la DRAC Centre-Val de Loire, représentant Mme Christine DIACON, Directrice de la DRAC Centre-Val de Loire et M. Christopher MILES, Directeur Général de la création artistique, Ministère de la Culture

Représentant du Département du Cher

- M. Jacques FLEURY, Président du Conseil Départemental du Cher

Représentants de la Ville de Bourges

- M. Yannick BEDIN, Maire-Adjoint chargé de la culture, représentant M. Yann GALUT, Maire de Bourges
- M. Alexis LUBERNE, Conseiller Municipal
- Mme Sylviane MORAISIN, Conseillère Municipale

Personnalités qualifiées

- M. Georges BUISSON, président
- Mme Colette PUYNEGE, vice-présidente
- Mme Delphine BORDAT, représentant Mme Anne MATHERON, personnalité qualifiée
- Mme Christine CHEZE-DHO
- M. Dominique DELAJOT
- M. Fabrice HOFFELIN
- Mme Sophie CHESTIER, vice-présidente Culture et Patrimoine, Conseil Départemental du Cher, représentant Mme Elisabeth SANSON, personnalité qualifiée

Représentantes du Personnel de l'EPCC

- Mme Sylvie TRUELLE
- Mme Catherine BOUZITAT

INVITE(ES) PRESENT(E)S

- Mme Laodice RIGO, chargée de mission théâtre, arts de la rue, cirque, marionnettes et soutien aux lieux de diffusion, Conseil Régional Centre-Val de Loire
- M. Marc PATARD, Directeur de la culture, Conseil Départemental du Cher

- M. Christophe BERNARD, Directeur Général Adjoint développement éducatif, culturel, sportif, ville de Bourges
- M. Olivier ATLAN, Directeur, Maison de la Culture de Bourges
- Mme Anne-Sophie MONTAGNÉ, Directrice Adjointe, Maison de la Culture de Bourges
- Mme Anne FAUQUEMBERGUE, Directrice des Relations Extérieures, Maison de la Culture de Bourges
- Mme Nathalie PLAVERET, assistante de direction-chargée de mécénat, Maison de la Culture de Bourges
- Mme Maëlle MONCELON, alternante en comptabilité, Maison de la Culture de Bourges

MEMBRES DE DROIT EXCUSES

Représentants de l'Etat

- Mme Sophie BROCAS, Préfète de la région Centre-Val de Loire (Pouvoir à M. Mohamed ABALHASSANE)
- M. Maurice BARATE, Préfet du Cher (Pouvoir à Mme Sophie MAISONNETTE)
- M. Christopher MILES, Directeur Général de la création artistique, Ministère de la Culture (Pouvoir à M. Stéphane MARTINET)
- Mme Christine DIACON, Directrice de la DRAC Centre-Val de Loire (Pouvoir à M. Stéphane MARTINET)

Représentant de la Région

- M. François BONNEAU, Président du Conseil Régional Centre-Val de Loire

Représentant de la Ville de Bourges

- M. Yann GALUT, Maire de Bourges (Pouvoir à M. Yannick BEDIN)

Personnalités qualifiées

- Mme Anne MATHERON (Pouvoir à Mme Delphine BORDAT)
- Mme Elisabeth SANSON (Pouvoir à Mme Sophie CHESTIER)

INVITEES EXCUSEES

- Mme Anna-Laude BOULON, Conseillère théâtre, DRAC Centre-Val de Loire
- Mme Marina MOUSSELINE, Directrice du développement éducatif et culturel de la Ville de Bourges
- Mme Magalie MARAFFON, agent comptable Maison de la Culture de Bourges

Le quorum étant atteint et les membres du Conseil d'administration ayant été convoqués dans les conditions fixées par les statuts, le Conseil d'Administration peut valablement délibérer.

Nathalie PLAVERET est désignée comme secrétaire de séance.

Le président remercie l'ensemble des membres du Conseil d'Administration pour leur présence. Il souhaite la bienvenue à **M. Mohamed ABALHASSANE**, Secrétaire Général, sous-préfet de l'arrondissement de Bourges qui succède à Mme Camille de WITASSE-THÉSY et un tour de table est réalisé.

Le président fait le point sur les membres excusés et les pouvoirs. Il présente ensuite les cinq délibérations inscrites à l'ordre du jour.

DÉLIBÉRATION N°3/2025 APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 5 FEVRIER 2025
--

Le président soumet au Conseil d'Administration l'approbation du compte-rendu de la séance du 5 février 2025.

Aucune remarque n'étant formulée, cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Votants : 19

DÉLIBÉRATION N°4/2025 Compte administratif 2024 et affectation du résultat

Le Président, ne pouvant pas prendre part au vote, sollicite le Conseil d'Administration pour la nomination d'un(e) Président(e) de séance.

Le Président quitte momentanément la séance, le temps que le Conseil d'Administration procède à la désignation de Mme Colette PUYNEGE, personnalité qualifiée, en tant que présidente de séance.

En l'absence de Magalie MARAFFON, agent comptable, Mme Anne-Sophie MONTAGNÉ fait lecture de son rapport :

- Le montant brut des dépenses de l'exercice 2024 est de 5 339 420,79€, représentant 3 681 mandats, duquel il faut déduire les 184 ordres de reversement et extournes pour 512 757,35€ ;
- Les dépenses nettes 2024 s'élèvent alors à 4 826 663,44€ ;
- Pour les recettes, le montant brut 2024 est de 5 296 385,16€ pour 1 358 titres de recettes ;
- Les 259 annulations représentant un montant de 439 299,15€, les recettes nettes 2024 s'élèvent à 4 857 086,01€ ;
- A la clôture 2024, la section de fonctionnement dégage un résultat négatif de 14 192,74€, soit en cumulé, un excédent total de 71 840,14€ ;
- La section d'investissement, quant à elle, présente, pour 2024, un solde positif de 44 565,31€, soit en cumulé, un résultat positif de 104 230,77€ ;
- Les résultats du compte de gestion sont en accord avec ceux du compte administratif.

Mme Anne-Sophie MONTAGNÉ présente ensuite les comptes réalisés 2024 et les analyse.

Le fonctionnement représente 55,6% des dépenses de l'établissement en 2024, soit 2 points de plus qu'en 2023, masse salariale des ateliers incluse (51,5% en affectant le personnel des ateliers à l'artistique).

Masse salariale permanente (60% du budget fonctionnement / 33% du budget total)

La part de la masse salariale dans le budget global de la Maison est stable par rapport à 2023.

En 2024, il a été procédé au remplacement du responsable comptable et social et responsable des ateliers de construction qui ont fait valoir leurs droits à retraite, nécessitant, pour chaque poste, 4 mois de tuilage, ce qui a engendré un surcoût de 36 K€.

Malgré cela, la masse salariale est inférieure de 70 K€ par rapport au budget primitif 2024 puisque le recrutement d'une personne au service technique a été ajourné et l'embauche d'un second régisseur de scène a été différé à juillet 2024.

Moyens généraux (34% du budget fonctionnement / 19% du budget total)

Les moyens généraux sont en augmentation de 100 K€ par rapport à 2023 ce qui s'explique par des dépenses supplémentaires liées au bâtiment (+57 K€/2023) et à des provisions passées à hauteur de 43 K€. Le budget du poste de gardiennage a par ailleurs doublé suite à la modification de la législation prévoyant une durée minimum de vacation de 4 heures. La direction mène actuellement une réflexion sur l'internalisation des coûts pour appliquer notre Convention Collective. Par ailleurs, les fluides sont en augmentation, tout comme l'entretien des locaux et l'achat de petits matériels.

Communication (2% du budget de fonctionnement / 1% du budget total)

La part que représente la communication dans le budget de fonctionnement est en baisse de 1 point par rapport à 2023 et le montant des dépenses est en baisse de 28% par rapport à celui de 2023. La rationalisation des moyens de communication se poursuit en 2025.

Amortissements (4% du budget fonctionnement / 2% du budget total)

Les amortissements sont stables par rapport à 2023 et une grande partie concerne l'aménagement de la Maison de la Culture depuis son ouverture en septembre 2021.

Pour rappel, en dehors de l'équipement technique de la salle Pina Bausch, la Maison de la Culture n'a perçu aucune subvention d'équipement et s'est donc équipée sur ses fonds propres.

L'artistique représente 48,52 % des dépenses de l'établissement (en réintégrant la masse salariale des ateliers), 44,4% en ne l'intégrant pas.

On constate une érosion de 2 points par rapport au budget artistique de 2023.

Production, coproductions et atelier de construction de décors (32% du budget artistique / 14% du budget total)

La Maison de la Culture demeure toujours offensive sur la partie production et coproductions, avec un montant très largement supérieur à 2023 (+ 280 K€).

Cette forte augmentation s'explique par le passage de provisions importantes liées aux reports de 2 spectacles (*Voyage Onirique* et *Seasons*) et à des apports en coproduction dans le cadre de Bourges Capitale Européenne de la Culture 2028.

En 2024, la Maison de la Culture a poursuivi son soutien à la production déléguée du spectacle *Ce qu'on a de meilleur* de la Compagnie Alaska, implantée sur le département du Cher, dont la création a eu lieu en octobre 2024. Elle a également soutenu la production de *Métamorphoses nocturnes*, la nouvelle production du Quatuor Tana programmée en décembre 2025.

11 décors ont été construits par nos ateliers de construction, dont 3 pour des compagnies régionales.

10 compagnies ont été accueillies en résidence, représentant 113 jours de mise à disposition et 16 projets ont bénéficié d'un apport en coproduction.

Saison (50% du budget artistique / 22% du budget total)

Les chiffres de fréquentation en 2024 sont excellents tant sur le nombre de spectateurs (avec plus de 100 000 billets émis) que sur les recettes de billetterie.

Côté spectacle vivant, le taux de remplissage est de 84%.

Cinéma (10% du budget artistique / 5% du budget total)

Après une année 2023 où le public a retrouvé le chemin des salles de cinéma, la tendance se confirme en 2024 et nous constatons le même résultat exceptionnel qu'en 2023, soit 150 K€.

Pour information, à ce jour, la fréquentation 2025 est légèrement inférieure à celle de 2024 à la même période.

Le cinéma en plein air est inclus dans ce budget et représente une dépense d'environ 21 K€.

Scène Détournée (4% du budget artistique / 2% du budget total)

En 2024, la Maison est partie en diffusion sur le territoire du Cher avec 2 spectacles :

- Tournée de *Saga Familia* du Turak Théâtre (6 représentations) ;
- Tournée d'*Une petite musique dans la tête* de Dorian Rossel (6 représentations).

Autres actions (4% du budget artistique / 2% du budget total)

La Maison continue à être offensive sur l'ensemble des activités qu'elle propose au public puisque plus de 10% du disponible pour l'artistique est consacré aux actions telles que : options artistiques, expositions, stages et ateliers de pratique artistique, rencontres...

Le président remercie Mme Anne-Sophie MONTAGNÉ pour cette présentation très pédagogique qui confirme le bon l'état de santé financière de la Maison de la Culture. Il tient également à remercier l'équipe pour avoir contenu le budget de fonctionnement et notamment la masse salariale. Cette politique de resserrement des dépenses ne se fait pas de gaieté de cœur. Ces économies nécessaires démontrent que la Maison de la Culture a atteint ses limites budgétaires. Par ailleurs, l'équipe découvre depuis 2021 le fonctionnement du nouveau bâtiment. Certains postes pèsent sur le budget plus que cela n'était prévu : les fluides, les dépenses de gardiennage par exemple. Sur ce dernier point, une réflexion sur la maîtrise des coûts de gardiennage paraît indispensable. Le président rappelle que la commission budgétaire qui avait réfléchi aux surcoûts liés à l'ouverture du nouvel équipement avait déjà évoqué cette question. Il convient que la convention de mise à disposition du bâtiment qui prendra fin en mai 2025 soit renégociée. Depuis notre dernière séance de travail avec les services de la ville en juin 2024, nous n'avons pas avancé. Il est ainsi important de se réunir à nouveau sur ce sujet.

M. Christophe BERNARD suggère la possibilité de créer un poste de gardiennage en contrat à durée indéterminée.

Mme Anne-Sophie MONTAGNÉ répond que cette solution fait partie des possibilités à étudier, sachant qu'un poste à temps plein ne suffira pas à couvrir l'ensemble des besoins. Chaque représentation ou évènement culturel nécessite un besoin spécifique.

Le président se réjouit sincèrement des excellents résultats de la billetterie. Ils reflètent la bonne santé artistique de la Maison et participent à son équilibre budgétaire.

Il ne faudrait toutefois pas oublier que cette bonne fréquentation ne serait être acquise définitivement. Des revers possibles peuvent toujours subvenir.

La Maison de la Culture doit rester un lieu de création national et œuvrer à la démocratisation d'accès des publics. L'activité cinéma et ses bons résultats permettent de renforcer le secteur du spectacle vivant.

M. Fabrice HOFFELIN considère que la politique de tuilage des personnels dans le cadre des départs à la retraite, même si elle nécessite un surcoût de 36 K€, permet de générer des économies conséquentes à long terme.

Mme Anne-Sophie MONTAGNÉ confirme que la transmission des compétences et des savoir-faire, se fait dans la durée, comme cela a été le cas pour les ateliers de construction de décors.

Le président ajoute que ces ateliers de décors sont au cœur de la vitalité créative de la Maison et qu'ils jouent un rôle déterminant dans l'aide aux compagnies.

M. Olivier ATLAN pense que la Maison de la Culture de Bourges pourrait représenter un nouveau modèle économique pour d'autres scènes nationales avec l'existence de ces ateliers. Il ne désespère pas que le Ministère de la Culture y réfléchisse. Les constructeurs sont des permanents dont le travail nourrit directement l'artistique. Par ailleurs, l'activité du cinéma qui permet de renforcer le budget artistique constitue également une spécificité appréciable. Il rappelle que ces ateliers de construction participent également à la vie locale. Il cite comme exemple la création de la structure du Printemps de Bourges installée place Séraucourt et la réalisation des décors de la Loge des Bâisseurs pour l'Office de tourisme.

Les débats étant clos, la présidente de séance propose de procéder au vote sur :

- Le report du résultat de fonctionnement de – 14 142.74 € de l'exercice 2024 sur le compte « R 002 – Résultat de fonctionnement reporté » du budget 2025 ;
- Le report du résultat d'investissement de 44 565.31 € de l'exercice 2024 sur le compte « R 001 – Solde de la section d'investissement reporté » du budget 2025 ;
- L'approbation du compte administratif et du compte de gestion 2024 de la Maison de la Culture de Bourges.

Aucune remarque n'étant formulée, cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Votants : 19

DÉLIBÉRATION N°5/2025 Budget supplémentaire 2025

Mme Anne-Sophie MONTAGNÉ explique que le budget supplémentaire 2025 consiste à intégrer les résultats d'exploitation et d'investissement cumulés 2024 au budget 2025 et à y apporter quelques ajustements au niveau des sections suivantes :

EN SECTION D'EXPLOITATION : il est proposé au Conseil d'Administration de constater les recettes supplémentaires suivantes :

- **+ 71 840.14 €** correspondant au résultat d'exploitation cumulé 2024 ;
- **+ 153 159.86 €** de recettes de billetterie supplémentaires constatées au chapitre 70 ;
- **+ 40 000.00 €** de recettes de subventions supplémentaires correspondants au passage des Produits Constatés d'Avance, à une subvention de l'ONDA et à du mécénat supplémentaire constatés au chapitre 74 ;
- **+ 85 000.00 €** de reprise de charges à payer, du versement du CNC au titre du compte de soutien et du remboursement de sinistres constatés au chapitre 77.

L'ensemble de ces recettes supplémentaires sont compensées en dépenses de la manière suivante :

- + 313 000 € dédiés aux achats de spectacles et aux apports en coproduction/accueils en résidence (compte 604 du chapitre 011) ;
- - 50 000 € au chapitre 012 liés à des besoins moins importants en personnel ;
- + 17 000 € au chapitre 67 pour passer des écritures liées à une erreur d'imputation de TVA et à la rupture de contrat de notre prestataire de nettoyage ;
- + 70 000 € au chapitre 022 afin de palier l'infongibilité des chapitres.

EN SECTION D'INVESTISSEMENT :

Affectation du résultat d'investissement cumulé 2024 d'un montant de **89 230.77 €** :

- A hauteur de 10 000 € au chapitre 20 – Immobilisations incorporelles (licences) ;
- A hauteur de 79 230.77 € au chapitre 21 – Immobilisations corporelles englobant l'acquisition de matériel technique, informatique et l'aménagement d'installations.

Le président invite les membres du Conseil d'Administration à faire part de leurs remarques éventuelles. Aucune remarque n'étant formulée, le président propose de procéder au vote du budget supplémentaire 2025.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Votants : 19

DÉLIBÉRATION N°6/2025

Grille tarifaire saison 2025-2026

Mme Anne-Sophie MONTAGNÉ présente les propositions d'augmentation de la grille tarifaire de la saison 2025-2026 :

- Augmentation de 1 € :
 - Spectacle vivant : le tarif jeune, les détaxes, les tarifs A et B des titulaires de la carte Maison de la Culture, les tarifs des séances scolaires (enfant et adultes) spectacle vivant ;
 - Cinéma : le tarif plein adulte sans carte, le tarif moins de 14 ans, le tarif groupes adultes, les tarifs des séances scolaires (enfant et adultes) et le tarif programmation très jeune public.
- Augmentation de 0.5 € :
 - Cinéma : le tarif réduit, le tarif CE, le tarif des titulaires de la carte Maison de la Culture.

Les autres tarifs demeurent inchangés.

Le président indique que cette délibération sur les tarifs est importante dans la mesure où il convient de trouver le juste équilibre entre l'adaptation nécessaire des prix d'entrée pour faire face aux restrictions budgétaires subies par la Maison et la volonté de ne pas trop pénaliser certains publics.

M. Olivier ATLAN considère qu'il n'est jamais plaisant de devoir augmenter les tarifs.

Toutefois, ils ne l'ont pas été depuis longtemps. Il explique qu'1 € d'augmentation représente une recette supplémentaire pour le cinéma d'environ 25 000 € et entre 25 000 € et 30 000 € pour le spectacle vivant. Il propose toutefois de ne pas augmenter les différentes tarifications de la carte.

Le président pense qu'il est nécessaire d'avoir une démarche pédagogique sur cette question tarifaire auprès du public en indiquant, par exemple, quel serait le coût réel de la place pour le spectateur sans aucun financement public.

GRILLE TARIFAIRE SAISON 2025 / 2026

CARTE Maisondelaculture	
Carte 20€ - adulte	20 €
Carte 10€ - jeune de 18 à 26 ans inclus - étudiant (moins de 30 ans) - relais	10 €
Carte 5€ - jeune de moins de 18 ans, bénéficiaire du RSA, de l'Allocation Adulte Handicapé (A.A.H.) ou du minimum vieillesse, demandeur d'emploi	5 €
Carte Mécène	150€ / 200€ / 300€ 400€ / 500€
Carte Comité d'Entreprise	100 €

SPECTACLE VIVANT				
Tarif individuel SANS carte Maisondelaculture	Tarif A	Tarif B	Tarif C (Scène Détournée)	Tarif Exceptionnel
Tarif adulte	35 €	28 €	10 €	50 €
Groupe adultes, Partenariat payant, Adhérent autres structures	30 €	25 €	10 €	42 €
Tarif jeune (moins de 26 ans), Etudiant (jusqu'à 30 ans), bénéficiaire du RSA, de l'Allocation Adulte Handicapé (A.A.H.) ou du minimum vieillesse, demandeur d'emploi	13 €		6 €	30 €
Détaxe à l'attention des professionnels	24 €	16 €	10 €	38 €
Détaxe à l'attention du personnel (1 invitation par salarié)	10 €	10 €	10 €	20 €

Tarif individuel AVEC carte Maisondelaculture	Tarif A	Tarif B	Tarif C (Scène Détournée)	Tarif Exceptionnel
Carte 20€	25 €	17 €	10 €	38 €
Carte 10€ - Carte 5€	10 €		6 €	20 €
Groupe scolaires / projet spécifique	12 €		10 €	
Groupe scolaires (parcours) / projet spécifique	10 €			
Tarif Accessibilité au spectacle hors convention	12 €		10 €	
Tarif Accessibilité au spectacle conventionné (en complément de la prise en charge du Conseil Départemental)	5 €		5 €	

Tarif spécial programmation Jeune Public et Très Jeune Public	
Tarif séance par enfant	5 €
Tarif séance par adulte	7 €

CINEMA	
Tarif individuel sans carte Maisondelaculture	
Tarif plein : adulte	9 €
Tarif réduit : Jeune (18 - 26 ans), Etudiant (jusqu'à 30 ans), bénéficiaires du RSA, de l'Allocation Adulte Handicapé (A.A.H.) ou du minimum vieillesse, demandeur d'emploi	7,0 €
Tarifs CE individuel	7,0 €
Tarif Ciné Chèques	6,1 €
Tarif 14 - 18 ans	6,0 €
Tarif spécial "mercredi", actions spécifiques FNCF "Printemps du cinéma" et "Fête du cinéma"	5 €
Tarif moins de 14 ans	5 €
Tarif réduit groupe adultes (CE à partir de 10 personnes ou groupe associatif), festival Telerama (sur présentation du coupon), groupe Restos du Coeur	5 €

Tarif individuel avec carte Maisondelaculture	
Séance	6,5 €

Tarif spécial programmation Très Jeune Public	
Tarif unique séance	5 €

Scolaire	
Maternelle et Ecole au cinéma	2,5 €
Collège au cinéma	2,8 €
Lycée au cinéma	3,0 €
Séances scolaires hors dispositifs	3,5 €

AUTRES ACTIONS	
Confiez-nous vos enfants (tarif par enfant)	5 €
Ateliers de pratique artistique (tarif par week-end)	30 €
Exploration artistique (tarif par projet)	150 € / 200 € / 250 €

Les débats étant clos, le président propose de procéder au vote de la grille tarifaire 2025-2026

Aucune remarque n'étant formulée, cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Votants : 19

DÉLIBÉRATION N°7/2025 Elections des représentants du personnel au Conseil d'Administration

Mme Anne-Sophie MONTAGNÉ fait lecture de la note relative à l'organisation des élections des représentants du personnel au Conseil d'Administration qui a été adressée en amont de cette séance aux membres.

Le scrutin aura lieu le vendredi 6 juin 2025 dans la salle de réunion des locaux administratifs situés Place Séraucourt à Bourges de 10h00 à 11h00.

Pour être électeur, le personnel doit avoir 18 ans à la date des élections et une ancienneté de 6 mois de présence effective dans l'établissement sans distinction de nationalité à la date des élections. L'agent comptable n'est pas électeur. Pour être éligible, le personnel doit compter plus de 12 mois de présence dans l'établissement, sans distinction de nationalité, et avoir 18 ans à la date des élections. Le directeur et l'agent comptable ne sont pas éligibles.

Conformément à l'article 7.4 des statuts de l'établissement, la durée du mandat est de 3 ans renouvelable.

Les actes de candidature (ou tickets) seront déposés à la direction au plus tard le vendredi 23 mai 2025 à 12 heures. Ils doivent nécessairement comporter deux noms : celui du candidat au siège de Délégué Titulaire et celui du candidat au siège de Délégué Suppléant. Conformément aux statuts, deux représentants du personnel siègent au sein du conseil d'administration. Chaque représentant dispose d'un suppléant.

Il sera constitué un bureau de vote qui présidera aux opérations et sera composé de 2 électeurs, en principe le plus âgé et le plus jeune dans l'établissement. Un membre de la direction assistera le bureau, à titre purement consultatif, ainsi qu'un représentant de chaque ticket.

Les procès-verbaux dressés par le bureau de vote, comportant éventuellement désignation des élus, sont affichés sur les panneaux réservés à cet effet.

Le président propose de procéder au vote relatif à l'organisation des élections des représentants du personnel au Conseil d'Administration.

Aucune remarque n'étant formulée, cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Votants : 19

RAPPORT D'ACTIVITE 2024

M. Olivier ATLAN présente le rapport d'activité 2024 de la Maison de la Culture. Il tient en premier lieu à féliciter ses équipes qui ont très largement contribué aux très bons résultats mis en avant dans ce rapport.

Les chiffres clés

- Spectacle vivant : 48 spectacles dont 12 jeune public, 10 compagnies régionales et 3 spectacles internationaux ; 147 levers de rideau ; 35 628 billets émis vs 36 424 en 2023 ;
- Cinéma : 2 902 séances ; 333 films dont 42 scolaires ; 64 724 billets émis (dont 14 963 scolaires), vs 60 151 en 2023 ;
- 4 376 cartes d'adhésion ; 100 352 billets émis (pour mémoire : avant 2021 environ 2 200 cartes vendues et à l'ouverture de la nouvelle Maison de la Culture, près de 5 000 cartes) ;
- 11 spectacles coproduits et accueillis ;
- 10 compagnies accueillies en résidence, dont 6 implantées en région Centre-Val de Loire, représentant 113 jours de présence au sein de la Maison de la Culture. Le coût d'une semaine de résidence est compris entre 8 000 € et 10 000 € ;
- Ateliers de construction de décors : 11 décors réalisés dont 5 concernent des spectacles coproduits et 3 des compagnies de la région Centre-Val de Loire ;
- Production/Coproductions : budget global de 270 000 € : 16 projets soutenus ; 144 000 spectateurs ont vu un spectacle coproduit par la Maison de la Culture ;
- Le taux de remplissage spectacle vivant est de 84% ;
- Les actions culturelles : before (causeries, en vadrouille, répétitions ouvertes, balances ouvertes, visites de plateau, sortie de résidences), after, mercredi c'est trop top ! samedi à la maison, parcours immersif/confiez-nous vos enfants !, ateliers, nuits blanches, stage de réalisation, ciné plein air ; hors les murs (scènes détournées, 627 participants, 12 rendez-vous) ; publics dédiés (l'enseignement, les publics empêchés, les associations, la petite enfance) ; bord de plateau ; Fancy Fair (1 500 participants). En 2025, les baisses budgétaires, nous contraignent à réduire le nombre d'actions culturelles, mais leur développement se poursuivra avec un objectif de cibler de nouveaux publics.
- Soucieuse de permettre l'accès de tous au spectacle vivant et au cinéma, la Maison de la Culture propose chaque saison des représentations bénéficiant d'un dispositif d'accessibilité pour les publics en situation de handicap au travers de l'association Accès Culture (3 spectacles ont bénéficié d'une audiodescription) et du dispositif Culture Relax (1 représentation, 3 personnes concernées et 2 accompagnateurs). Ces dispositifs restent à développer pour la prochaine saison.
- Les publics dédiés : la Maison met en place des partenariats avec différents publics permettant l'accès aux spectacles et au cinéma à des tarifs préférentiels et adaptés aux moyens des différents publics. 170 partenaires référencés et 8350 places vendues.
- La Maison de la Culture accompagne les projets mis en place par différents établissements et intervient dans les dispositifs d'enseignement artistique. Une dizaine d'offres côté spectacle vivant sont proposées chaque année dans le cadre du pass Culture individuel. L'enseignement a bénéficié de 501 places.

Mme Anne FAUQUEMBERGUE informe par ailleurs le conseil d'administration que la Maison de la Culture développe certains projets d'animations en direction du public carcéral.

M. Olivier ATLAN précise que l'apport de fonds privés de mécénat ne saurait compenser les baisses de subventions. La seule stagnation des financements publics chaque année représente une perte de 60 K€ sur le budget. Le mécénat se développe (25 mécènes particuliers et 14 mécènes professionnels) pour un montant de 94 000 € en nature et en numéraire. La question du mécénat individuel sera évoquée lors de la présentation de saison 2025/2026.

Le président ajoute que chaque mécène bénéficie d'un avantage de réduction d'impôt non négligeable.

M. Olivier ATLAN explique que le Printemps de Bourges et le Tango Bourges Basket sont de redoutables concurrents dans le domaine du mécénat. L'intérêt pour la Maison est surtout de développer de nouveaux partenariats.

M. Yannick BEDIN félicite l'équipe de la Maison de la Culture pour ses très bons résultats qui confirment la justesse du choix qui a été fait d'un nouvel équipement moderne et fonctionnel. Suite à la période de confinement, la réouverture de la Maison a contribué à créer un véritable dynamisme culturel qui a renforcé la candidature de la ville à devenir Capitale Européenne de la Culture en 2028. Il est particulièrement satisfait que l'activité artistique de la Maison soit couronnée de succès. Cet équipement est au service de l'art et de la création. Il cite comme exemple un film qui ne serait vu que par 3 spectateurs dans une séance, mais qui permet néanmoins à l'œuvre d'exister pleinement. Il considère également que le mécénat ne doit pas se substituer aux financements publics, il doit seulement s'ajouter à ces derniers. Il convient de le considérer comme une opportunité pour de nouveaux partenariats. Il se demande si la Maison de la Culture ne pourrait pas développer sa politique de mécénat auprès des entreprises du secteur de l'armement qui, « malheureusement », est en plein développement.

POINT SUR LES SUBVENTIONS LIEES A L'EQUIPEMENT EN LED

Mme Anne-Sophie MONTAGNÉ informe que le rendez-vous envisagé avec les services de la ville de Bourges sur l'investissement LED n'a finalement pas eu lieu, le service finances ne disposant pas encore des décrets relatifs aux subventions du fonds vert 2025 pour pouvoir étudier le montage d'un tel dossier. De plus cette opération ne figurant pas dans le Plan Pluriannuel d'Investissement de la Ville, des arbitrages doivent être envisagés pour l'intégrer. Le coût serait compris entre 700 000 à 800 000 euros.

Le président exprime qu'il est regrettable que la Maison de la Culture ne puisse bénéficier d'aides dans le secteur du fonds vert 2025.

M. Mohamed ABALHASSANE indique que ce serait à la ville de Bourges de porter le projet. Pour 2025, la date de dépôt des dossiers est d'ores et déjà caduque. L'état pourrait toutefois apporter son soutien en 2026 si la ville portait le projet. Les gains substantiels sont élevés, ils permettraient de réaliser entre 30 et 40% d'économies.

Le président pense qu'il convient d'avancer sur ce dossier pour la bonne santé budgétaire de la Maison. En aucun cas, cette perspective d'aide ne doit être enterrée.

M. Olivier ATLAN propose à M. Christophe BERNARD de le rencontrer à ce propos sans plus tarder.

POINT SUR LES PERSONNALITES QUALIFIEES NOMMEES POUR 3 ANS

M. Olivier ATLAN informe qu'à ce jour, nous avons connaissance du renouvellement des mandats de :

- Elisabeth SANSON et Dominique DELAJOT : Conseil Départemental ;
- Christine CHEZE-DHO et Fabrice HOFFELIN : Conseil Régional.

D'autres noms sont en attente d'ici le mois de juin.

Le président rappelle qu'une personne qualifiée est désignée par une collectivité mais qu'elle ne la représente pas. Elle parle en son nom propre en toute indépendance. Les personnes qualifiées doivent être disponibles pour assister régulièrement au Conseil d'Administration. Leur renouvellement sera opérationnel au Conseil d'Administration du mercredi 15 octobre 2025.

QUESTIONS DIVERSES

Les dates des prochains Conseils d'Administration sont rappelées :

- Mercredi 15 octobre 2025 à 14h30
- Mercredi 10 décembre 2025 à 14h30

Avant de clôturer cette séance, M. Olivier ATLAN informe que M. Georges BUISSON présidera pour la dernière fois le Conseil d'Administration de la Maison le mercredi 15 octobre 2025. Pour fêter la joie d'avoir travaillé ensemble pendant 13 années, une petite fête sera organisée le 4 septembre 2025 à 18h00 à la Maison de la Culture avec notamment, l'ensemble des membres du Conseil d'Administration et le personnel de la Maison.

Le président, heureux d'une telle perspective, se voit remettre par l'équipe de la Maison un magnifique bouquet ! Il s'en dit heureux et sincèrement touché ! Il souhaite transmettre à chacune et chacun des membres du Conseil d'Administration sa satisfaction d'avoir partagé, avec eux et l'équipe de la Maison, de beaux et fructueux combats. Il souhaite partager cette phrase écrite par George Sand à son amie la comédienne Sylvanie ARNOULD-PLESSY le 28 juillet 1875, particulièrement bien adaptée aux temps que nous vivons :

« Le théâtre sérieux est un instrument de civilisation et de moralisation sans lequel la tendance à la barbarie reviendrait plus fort et plus vite. »

La séance prend fin à 16h00.